

Bureau International Catholique de l'Enfance

Rapport financier Exercice clos le 31 décembre 2021

Préambule

Le résultat du BICE pour l'exercice 2021 ressort en excédent de 104 K€ contre un excédent de 298 K€ en 2020.

Comme en 2020 un niveau exceptionnel de legs et donations a été atteint ; 772 K€ contre 781 K€ en 2020. Le niveau de ces legs ainsi que celui des fonds propres a permis d'affecter sur décision du conseil un montant de 650 K€ à divers projets contre 250 K€ en 2020.

Hors ces recettes exceptionnelles dont la pérennité est incertaine, et cette affectation aux projets, les résultats auraient été pratiquement équilibrés. Les legs contribuent donc très largement au soutien de nos partenaires, en particulier pour la pandémie mais aussi pour divers programmes que les fonds propres du BICE permettent de financer.

I. Le compte de résultat par origine et destination

Les ressources : 4.654 K€ (*y compris le report des ressources antérieures*)

Les produits de la générosité du public : 3.005 K€

La collecte auprès du public, y compris les dons affectés, est en très légère hausse (2.8%) à 2.233 K€.

Les legs et donations représentent un montant sensiblement proche du niveau exceptionnel de 2020 à 772 K€. Le maintien à un niveau élevé des legs et donations, dont le coût de collecte est marginal, reste pour le BICE un enjeu essentiel.

Les autres fonds collectés : 1.612 K€ (*y compris le report des ressources*)

Les fonds recueillis auprès d'organismes publics et d'institutions et fondations diverses pour le financement de projets spécifiques représentent 549 K€, auxquels s'ajoutent 1.063 K€ reçus les années précédentes (report des ressources).

Les autres produits : 37 K€

Les autres produits comprennent essentiellement les cotisations des membres et les subventions pour le festival de films sur l'enfance

Les emplois : 4.550 K€ (y compris les engagements restant à réaliser)

Les missions sociales : 3.168 K€ (y compris les engagements restant à réaliser)

Le coût des missions sociales (qui comprennent 1.390 K€ d'engagements restant à réaliser) est constitué par :

- Les programmes sur le terrain,
- Le coût des autres missions sociales (recherche, actions de sensibilisation, de formation et de promotion des politiques de l'enfance, animation du réseau des membres et partenaires de terrain).

Les frais de recherche de fonds : 997 K€

Le renouvellement de notre fichier de donateurs par des actions de prospection (principalement par mailings papier, mais également par des opérations téléphoniques ciblées) continue de représenter un coût élevé, mais indispensable si nous voulons espérer voir notre collecte auprès de nos donateurs fidèles maintenue au niveau nécessaire au financement de nos actions.

Les frais de fonctionnement et autres charges : 385 K€

- Frais de communication : 254 K€, stable
- Autres charges : 131 K€. Il s'agit des frais de gestion financière, administrative et statutaire et des coûts du Secrétariat Général.

II. Le compte de résultat

Le compte de résultat ne diffère du compte d'emploi des ressources que par la présentation des frais par nature et non par objet de ces frais. Le résultat net est donc identique à celui qui apparaît au CER.

III. Le bilan

Les comptes de bilan n'appellent que peu de commentaires :

- En application des règles comptables apparaissent au bilan les montants relatifs aux legs en cours, 90 K€ pour les biens destinés à être cédés (immeubles) et 293 K€ pour les créances liées aux legs, soit un total de 383 K€ inscrits en fonds reportés liés aux legs dans l'attente de leur encaissement.
- Les fonds dédiés pour les programmes et projets représentent 1.537 K€ contre 1.049 K€ en 2020, principalement du fait de l'augmentation des engagements sur fonds propres pour le soutien des partenaires, tant pour la pandémie que pour d'autres projets et programmes
- Les valeurs mobilières de placement correspondent à des titres reçus en donation et en cours de cession
- La trésorerie, y compris les dons 2021 encaissés en 2022, s'élève à 4.891 K€. Déduction faite des fonds dédiés, elle s'élève à 3.354 K€ (contre 3.097 au 31/12/2020)
- Compte tenu du résultat de l'exercice, les fonds propres du Bice s'élèvent à 3.100 K€ contre 2.996 K€ au 31/12/2020.
Ce niveau de fonds propres représente environ 18 mois de frais de fonctionnement internes (salaires et frais généraux).

Perspectives 2022

Depuis la pandémie, le BICE a soutenu les membres de son réseau à repositionner certaines activités pour répondre à la dégradation des conditions de vie des enfants et de leurs familles que nous accompagnons (appui alimentaire et sanitaire, formation professionnelle et développement d'AGR, renforcement de l'approche résilience).

Cependant, l'invasion de l'Ukraine et une grave instabilité politique au niveau international, notamment dans plusieurs pays d'Afrique, qui provoquent des déplacements massifs de populations, ainsi que des conséquences d'impact mondial, notamment dans le secteur alimentaire et énergétique inquiètent beaucoup le BICE. De ce fait, un processus de consultation de nos partenaires va se dérouler afin que le prochain plan stratégique 2023-2026 du BICE réponde au plus près aux nouvelles exigences de terrain qui se profilent.

La trésorerie actuelle, acquise grâce à un niveau élevé de legs au cours des années permet de faire face aux besoins de nos partenaires liés aux situations d'urgence, mais aussi à mettre en œuvre des actions à moyen terme pour répondre aux graves conséquences de la Covid-19, notamment avec des initiatives pour favoriser la bienveillance et la mise en place d'AGR .

La trésorerie propre de 3 M € est d'environ une année et demi de frais de fonctionnement, et la poursuite de l'activité en 2022 est donc assurée.

Si les dons ont très légèrement augmenté en 2021, l'importance des legs reçus au cours de ces dernières années a masqué une certaine stagnation. Il est donc indispensable de maintenir les importants efforts de recrutement de nouveaux donateurs et d'accès à de grands donateurs, nécessaires au développement du BICE.

Des efforts doivent également être poursuivis auprès des bailleurs de fonds publics et privés : certains diminuent leur contribution ou même, après plusieurs années de soutien, ne la renouvellent plus. Il faut donc intensifier l'action auprès des bailleurs actuels et l'ouvrir

davantage vers de nouveaux pour maintenir un niveau de programmes et projets compatible avec les ambitions du BICE en matière de défense des droits de l'enfant.

Le BICE sera aussi vigilant quant aux modalités de mise en oeuvre de la Réglementation Sanctions et des Lignes directrices de l'Etat français adoptées le 29 novembre 2021 et sur leur implication sur le déroulement des projets de terrain.

Paris le 19 mai 2022

La Trésorière

Marie Henriette Joud

Le Directeur Financier

Christian de Chastellux